



## Gressy d'Hier et d'Aujourd'hui

*Document photographique le plus ancien  
du village tiré d'une plaque de verre.*

### **Convocation à l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convoquer, en qualité d'adhérent, à l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'association « Gressy d'Hier et d'Aujourd'hui », qui se tiendra : le samedi 09 mars 2024 à 11 heures 30, du matin.

**Dans le foyer rural, place Athéna à Gressy**

Les questions suivantes seront à l'ordre du jour :

- Présentation du rapport moral du Président.
- Bilan financier de l'exercice écoulé,
- Budget prévisionnel 2024-2025.
- Candidatures et renouvellement de la fraction sortante du Comité de Direction,
- Proclamation des résultats du vote pour l'élection du nouveau Comité de Direction,
- Fixation de la cotisation 2025
- Perspectives de l'exercice 2024-2025 présentées par les responsables des sections.

---

Association régie par la loi du 1.07.1901 - Agrément : 1/11379 du 18 janvier 1999

N° SIRET 435 173 638 00014 – CODE APE : 913<sup>E</sup>

N° de l'association en Sous-préfecture de Meaux : **W771000987**

F.F.R.P. association N° 03493

Siège social en Mairie de Gressy

**77410 - GRESSY**

Gressy le, 02 février 2024

**Les demandes de candidatures, comme membre du Conseil d'Administration et les questions diverses à poser lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, seront reçues par courrier jusqu'au 1 mars 2024, au siège de l'Association.**

En outre, pendant le délai de quinze jours qui précède l'assemblée, tous documents nécessaires à votre information seront tenus, à votre disposition pour en prendre connaissance, dans notre local, place Athéna.

Je vous rappelle qu'au cas où vous ne pourriez assister vous-même à cette réunion, vous pouvez vous y faire représenter par un autre membre ou par votre conjoint qui devra être muni d'un pouvoir régulier, et ce conformément aux dispositions de l'article N° 24 des statuts.

Je vous signale enfin que, par application de l'article N° 25 des statuts, les résolutions proposées ayant le caractère de décisions ordinaires, elles seront valablement prises par un ou plusieurs membres représentant l'association.

Fait à Gressy, le 02 février 2024.

Le Président

**MICHEL BARBIER**

**NOTA :**

Il est prévu un repas à la fin de l'Assemblée Générale, vous êtes priés de bien vouloir vous inscrire **avant le 21 février** afin que nous puissions fournir au traiteur le nombre de participants.

*Si vous ne pouvez pas venir, votez par procuration<sup>1</sup>*

*A retourner à l'Association **GRESSY D'HIER et D'AUJOURD'HUI**, Mairie de Gressy, 77410  
**GRESSY avant le 28 février 2024***

✂-----

## **POUVOIR pour A.G.O.**

Je soussigné ..... (nom, prénoms, domicile)  
donne, par la présente, pouvoir à M. .... , demeurant à .....  
Membre de l'Association « Gressy d'Hier et d'Aujourd'hui », dont le siège est à Gressy pour  
me représenter à l'assemblée générale ordinaire des adhérents qui sera tenue à Gressy  
le samedi 09 mars 2024, à 11h30 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du conseil sur les activités écoulées
- Compte d'exploitation générale
- Bilan
- Élection des nouveaux membres du Comité de Direction.

En conséquence, prendre part à toutes discussions et délibérations, prendre connaissance de  
tous documents, émettre tous votes et, généralement, faire le nécessaire.

Date et signature  
Précédé de la mention :  
« Bon pour pouvoir »

---

<sup>1</sup> – Vote par procuration (Article 24 des Statuts).

Le vote par procuration est admis, pour les membres n'assistant pas à l'Assemblée ; mais le vote par  
correspondance n'est pas admis.

Le nombre de procurations est limité à 4 (quatre) par votant.

Nous vous rappelons de bien vouloir noter sur la procuration le nom et le prénom de l'adhérent. Pour un couple il faut  
prévoir deux pouvoirs.